

*Première Guerre—Anciens combattants***LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

L'ACHAT D' ACTIONS DE LA PACIFIC PETROLEUMS LTD. PAR
PETRO-CANADA—LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais m'assurer que j'ai bien compris ce qu'il a déclaré tout à l'heure.

Le ministre veut-il bien dire relativement à l'acquisition de Petro-Canada et aux transactions financières qui ont eu lieu, que le gouvernement fédéral n'assume absolument aucune responsabilité financière? Veut-il dire par là que non seulement le gouvernement fédéral n'a pas fourni la moindre garantie expresse mais que du fait que Petro-Canada est un organisme gouvernemental et du fait des incidences que cela comporte en vertu de la loi sur l'administration financière, le gouvernement du Canada n'assume aucune responsabilité financière relativement à cette transaction que ce soit sous forme de garantie ou autrement?

● (1502)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai dit très clairement qu'il s'agissait d'une transaction commerciale. Elle a été négociée et financée par l'entremise des mécanismes ordinaires du commerce. Il n'y a pas de garanties du gouvernement.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA RÉCEPTION EN L'HONNEUR DES ANCIENS COMBATTANTS DE
LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais dire quelques mots à propos d'une affaire dont je vous ai fait part. J'ai eu le privilège de participer à un assez grand nombre de réceptions sur la colline du Parlement, mais je dois dire que j'ai rarement vu une réception aussi agréable et aussi appréciée par les invités d'honneur que le dîner donné samedi soir dernier par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) en l'honneur des 89 ou 90 anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui étaient à Ottawa durant le weekend du jour du Souvenir.

Le ministre fut un hôte des plus charmants et ses collaborateurs se dépensèrent sans compter pour que tout soit parfait. Je dois ajouter que ces 89 ou 90 hommes furent vraiment émus lorsqu'à la fin de la soirée, chacun d'eux reçut un certificat spécial portant son nom et signé par Sa Majesté la Reine.

Je crois qu'il faudrait consigner cet événement dans les pages du *hansard*. A mon avis, le ministre des Affaires des anciens combattants et son personnel méritent des félicitations pour ce qu'ils ont accompli samedi soir dernier.

Des voix: Bravo!

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES LOTERIES GOUVERNEMENTALES

DÉPÔT D'UN MEMORANDUM D'ENTENTE

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais présenter un mémorandum d'entente dans les deux langues officielles passé entre neuf provinces et le gouvernement du Canada au sujet de nouvelles modalités adoptées dans le domaine des loteries gouvernementales.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 133, 156 et 376.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[Texte]

LOTO CANADA

Question n° 133—**M. Diefenbaker:**

Quelles dispositions de garantie ont été prises pour le tirage d'un million de dollars en or de Loto Canada et a) comment s'est effectué le tirage du numéro chanceux, b) quand a eu lieu le tirage, c) les billets ont-ils tous été distribués avant le tirage?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Le tirage d'un million de dollars en or de Loto Canada a été effectué par Roblet Inc., ingénieurs conseils. Deux athlètes amateurs ont donné le signal de départ à l'ordinateur. Le tirage était conforme aux procédures établies de Loto Canada et l'intégrité a été assurée par:

un membre de Samson Belair, vérificateurs externes;

un membre de Blaney, Pasternak, Swela, procureurs publics et le vérificateur des opérations de Loto Canada.

a) Le tirage s'effectue de la même façon que les tirages intermédiaires et principaux, c'est-à-dire choix au hasard par l'ordinateur.

b) Le tirage d'un million de dollars en or a eu lieu le 6 octobre 1978, à 18 h 30.

c) Oui.

LES FORCES ARMÉES

Question n° 156—**M. McKinnon:**

1. Le 1^{er} octobre 1978, quel était l'effectif de a) la Force régulière, b) la Réserve?

2. Le 1^{er} octobre 1978, combien de membres des Forces canadiennes étaient de sexe a) masculin, b) féminin?